



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bourses pour le Lycée Français International Samuel Beckett à Dublin (Irlande)

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2026-2027

OBSERVATION IMPORTANTE

Le dépôt d'une candidature pour bénéficier d'une bourse de mobilité constitue un vrai engagement de l'élève et de sa famille qui doit être sérieusement réfléchi, afin d'éviter un désistement tardif qui priverait d'autres candidats de ce dispositif.

Conditions spécifiques pour les modalités d'hébergement à Dublin : voir ci-après

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette année scolaire dans un lycée français à l'étranger, **un bon état de santé physique et psychologique** des élèves est nécessaire à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger. Les candidats doivent également avoir **la maturité et l'autonomie** nécessaires afin que leur année de scolarité à l'étranger se déroule dans les meilleures conditions.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Dublin, la famille doit s'adresser à **Mme Valerie EGAN, coordinatrice au sein du lycée français international Samuel Beckett, Eurocampus, Roebuck Road, Clonskeagh DUBLIN 14, IRLANDE** (tél. 00 353 1 288 31 52 ou hostfamily@lfi.ie).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra également être muni de l'autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>.

Pour les élèves non ressortissants de l'Union européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français d'Irlande ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis doivent s'inscrire obligatoirement au service de famille d'accueil du LFI qui sera chargé de les mettre en relation avec des familles irlandaises susceptibles de les héberger. Le service « Familles d'accueil » du LFI assurera aussi un suivi moral des élèves pendant toute la durée du séjour en Irlande. Son coût est de 1 000 euros et sera couvert totalement ou partiellement selon l'échelon de la bourse attribuée.** Le représentant légal signera un contrat d'hébergement directement avec la famille d'accueil proposée par le LFI.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de scolarité. La **fiche d'auto-évaluation** destinée aux familles permet de calculer le quotient de la famille du candidat afin d'évaluer le montant de la bourse qui pourrait être accordé pour l'élève. Elle précise aussi le **reste à charge** de la famille selon l'échelon de bourse attribué.

En effet, selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de séjour dans une famille irlandaise, des frais de transport dans Dublin, ainsi que des fournitures scolaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée durant l'année scolaire 2025-2026 bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève bénéficiant d'une bourse de mobilité dispose de **suffisamment d'argent à son arrivée à Dublin et à chaque début de trimestre**, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le versement de la bourse intervient environ un mois après chaque début de trimestre.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2026-2027 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 11 100 euros (échelon 1, avec un reste à charge de 14 550 €) et 25 650 euros (échelon 6, avec un reste à charge de 0 €).

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre **directement au proviseur du Lycée Français International Samuel Beckett** qui verse à la famille de l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et d'hébergement en famille d'accueil s'il y a lieu.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève retenu se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.), la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme le proviseur du Lycée Français International Samuel Beckett**.

A titre indicatif ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Lycée français d'Irlande	Frais de scolarité (annuels)	Hébergement (annuel)			Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL		
Premières	11 100 €	12 520 €	à	13 520 €	Manuels scolaires	300 €	24 435 €	à	25 435 €	
Terminales					Inscription EA	215 €	300 €	24 645 €	à	25 645 €
	Non inclus 1178 € (supplément section internationale américaine)									